

QUESTIONNAIRE

CONCERNANT LA MISE À JOUR DE L'«ANNEXE: LISTE DES MALADIES PROFESSIONNELLES» DE LA RECOMMANDATION (N° 194) SUR LA LISTE DES MALADIES PROFESSIONNELLES, 2002

Veuillez consulter les organisations les plus représentatives d'employeurs et de travailleurs de votre pays avant d'arrêter définitivement vos réponses au questionnaire ci-après et envoyer vos réponses motivées de manière qu'elles parviennent au Bureau international du Travail [télécopie: (+41 22) 799 6878, courriel: SafeWork@ilo.org, tél.: (+41 22) 799 6716, contact: Dr Shengli Niu, SafeWork] à Genève, Suisse, **le 30 juin 2005 au plus tard.**

Prière de nous communiquer les renseignements nécessaires pour vous contacter au cas où nous aurions des demandes d'information concernant vos réponses :

Nom: _____
Organisation: _____
Adresse: _____
Courriel: _____
Téléphone: _____
Télécopie: _____

RECOMMANDATION (N° 194) CONCERNANT LA LISTE DES MALADIES PROFESSIONNELLES ET L'ENREGISTREMENT ET LA DECLARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES, 2002

ANNEXE: LISTE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

[Veuillez vous référer à la numérotation originale de la liste des maladies professionnelles, reproduite à la fin du questionnaire, pour répondre aux questions. Le questionnaire peut également être téléchargé à l'adresse Internet : www.ilo.org/safework]

1. Maladies causées par des agents

1.1. Maladies causées par des agents chimiques

1.1.1 ~ 1.1.32

Estimez-vous que ces articles devraient rester inchangés? Oui [] Non []

Si vous répondez non, veuillez indiquer les modifications que vous proposez:

*

Etes-vous d'accord pour ajouter ?

(1.1.?) Maladies causées par les pesticides? Oui [] Non []

1.2. Maladies causées par des agents physiques

1.2.1. ~ 1.2.8

Estimez-vous que ces articles devraient rester inchangés? Oui [] Non []

Si vous répondez non, veuillez indiquer les modifications que vous proposez:

*

Etes-vous d'accord pour ajouter :

(1.2. ?) Maladies aiguës causées par les champs électromagnétiques? Oui [] Non []

1.3. Maladies causées par des agents biologiques

1.3.1.

Estimez-vous que cet article devrait rester inchangé? Oui [] Non []

Si vous répondez non, veuillez indiquer les modifications que vous proposez:

*

Etes-vous d'accord pour ajouter :

(1.3. ?) Tétanos? Oui [] Non []

(1.3. ?) Brucellose? Oui [] Non []

(1.3. ?) Tuberculose? Oui [] Non []

*(1.3.?) Maladies causées par les virus de l'hépatite B (VHB) et de l'hépatite C (VHC)?
Oui [] Non []*

(1.3.?) Maladies causées par le VIH? Oui [] Non []

2. Maladies systémiques désignées en fonction de l'organe cible

2.1. Maladies professionnelles de l'appareil respiratoire

2.1.1. ~ 2.1.10

Estimez-vous que ces articles devraient rester inchangés? Oui [] Non []

Si vous répondez non, veuillez indiquer les modifications que vous proposez:

2.2. Dermatoses professionnelles

2.2.1. ~ 2.2.2

Estimez-vous que ces articles devraient rester inchangés? Oui [] Non []

Si vous répondez non, veuillez indiquer les modifications que vous proposez:

2.3. Troubles musculo-squelettiques professionnels

2.3.1.

Estimez-vous que cet article devrait rester inchangé? Oui [] Non []

Si vous répondez non, veuillez consulter les propositions du Bureau et indiquer vos réponses.

*

Etes-vous d'accord pour remplacer 2.3.1 par :

2.3.? Ténosynovite chronique sténosante du pouce causée par des mouvements répétitifs, des efforts extrêmes ou des postures contraignantes du poignet?

Oui [] Non []

2.3.? Ténosynovite sèche de la main et du poignet causée par des mouvements répétitifs, des efforts intenses ou des postures contraignantes du poignet?

Oui [] Non []

2.3.? Bursite olécrânienne causée par une pression prolongée au niveau du coude?

Oui [] Non []

2.3.? Bursite prépatellaire consécutive à des travaux prolongés effectués en position agenouillée?

Oui [] Non []

2.3.? Epicondylite causée par un travail répétitif exigeant au niveau musculaire?

Oui [] Non []

2.3.? Lésions méniscales consécutives à des travaux prolongés effectués en position agenouillée ou accroupie ?

Oui [] Non []

2.3.? Syndrome du canal carpien?

Oui [] Non []

2.3.? *Toutes autres maladies musculo-squelettiques et nerveuses, non mentionnées dans les nouveaux articles précités, ayant un lien largement documenté dans la littérature entre l'activité professionnelle d'un travailleur ou son environnement de travail et la maladie dont il est atteint?* Oui [] Non []

Veillez nous faire part de toute modification que vous souhaiteriez apporter:

*

2.4 *Nouvelle section: Maladies mentales et du comportement*

Etes-vous d'accord avec l'ajout de cette section? Oui [] Non []

Si vous répondez oui, êtes-vous d'accord pour y inclure :

2.4.1 *Etat de stress post-traumatique causé par une situation ou un événement stressant?*

Oui [] Non []

2.4.2 *Syndromes psychosomatique et psychiatrique causés par le harcèlement psychologique?*

Oui [] Non []

Estimez-vous que une ou plusieurs autres maladies professionnelles systémiques désignées en fonction de l'organe cible, non mentionnées de 2.1 à 2.3, devraient être incluses dans cette section? Oui [] Non []

Si vous répondez oui, veuillez indiquer la ou les maladies systémiques désignées en fonction de l'organe cible que vous proposez d'inclure dans cette section:

3. **Cancer professionnel**

3.1. **Cancer causé par les agents suivants**

3.1.1. ~ 3.1.15

Estimez-vous que ces articles devraient rester inchangés? Oui [] Non []

Si vous répondez non, veuillez indiquer les modifications que vous proposez:

*

Êtes-vous d'accord pour ajouter :

3.1.? *Arsenic et ses composés?* Oui [] Non []

3.1.? *Béryllium et ses composés?* Oui [] Non []

- 3.1.? Cadmium et ses composés? Oui [] Non []
- 3.1.? Erionite? Oui [] Non []
- 3.1.? Oxydes d'éthylène? Oui [] Non []
- 3.1.? Silice? Oui [] Non []
- 3.1.? Virus de l'hépatite B (VHB) et de l'hépatite C (VHC) ? Oui [] Non []

4. Autres maladies

4.1. Nystagmus du mineur

Estimez-vous que cet article devrait rester inchangé? Oui [] Non []

Si vous répondez non, veuillez indiquer les modifications que vous proposez:

Autres commentaires:

[Prière d'utiliser, au besoin, une feuille séparée pour nous faire part de vos autres commentaires] .

*

Ce nouvel ajout est proposé par le Bureau à la lumière des amendements présentés par la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles établie par la Conférence internationale du Travail lors de sa 90^e session en 2002, et de l'examen technique du Bureau au sujet de la reconnaissance des maladies professionnelles aux niveaux national et international et des progrès scientifiques et technologiques les plus récents réalisés dans le domaine de l'identification et du diagnostic des maladies liées au travail.